Réf. Farde e-Assemblées : 2693316

N° OJ : 53

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/01/2026

Objet : Plan Climat.- Subside à l'asbl Moineaux & biodiversité.- Montant : 2.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que le moineau domestique a connu un déclin très important en Région de Bruxelles-Capitale, avec une disparition estimée à près de 95 % de la population depuis les années 1990, et qu'il constitue une espèce emblématique de la biodiversité urbaine ;

Considérant que, pour répondre à cette situation, des Groupes Moineaux citoyens se sont constitués dans plusieurs communes de la Région de Bruxelles-Capitale, afin de sensibiliser les habitants, à suivre les populations de moineaux et à mettre en place des actions concrètes en faveur de l'espèce ;

Considérant que l'asbl Moineaux & biodiversité a été créée afin de coordonner et d'accompagner cette dynamique des Groupes Moineaux citoyens, de mutualiser les outils et les connaissances, et de développer des actions de sensibilisation et de formation à l'échelle de la Région bruxelloise ;

Considérant que l'asbl Moineaux & biodiversité a encadré et coordonné, en 2025, la pose de plus de cinquante nichoirs dans les écoles de la Ville de Bruxelles, contribuant ainsi concrètement au renforcement de la biodiversité urbaine et à la sensibilisation des élèves.

Considérant que l'accord de majorité de la Ville de Bruxelles (2024-2030) réaffirme la volonté de la Ville de Bruxelles de renforcer la biodiversité urbaine, d'encourager la nature en ville et de soutenir les initiatives citoyennes en matière d'environnement et de climat ;

Considérant que l'organisation, par l'asbl Moineaux et biodiversité, d'une conférence, de balades thématiques et d'un cycle de formations sur les moineaux domestiques vise à sensibiliser les habitants de la Ville de Bruxelles, à les informer sur les enjeux de biodiversité urbaine et à les encourager à créer ou rejoindre des Groupes Moineaux actifs sur le territoire communal ;

Considérant que ces actions contribuent directement aux objectifs de la Ville en matière de protection de la biodiversité, de participation citoyenne et de renforcement du lien entre les citoyens et leur environnement urbain ;

Considérant la demande de subside de l'asbl Moineaux & biodiversité pour un montant de 2.500,00 EUR pour permettre de prolonger la gestion et la coordination des Groupes Moineaux sur le territoire de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que les crédits budgétaires sont disponibles à l'article 93022/33202 (compétence Rénovation Urbaine) du budget ordinaire 2025 ;

Considérant que le subside sera liquidé en 2 tranches bien distinctes :
70% : début du projet
30% : après validation du rapport intermédiaire et de ses pièces justificatives

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE:

Article 1: L'octroi d'un subside de 2.500,00 EUR à l'asbl Moineaux & biodiversité est adopté ;

Article 2: L'engagement de 2.500,00 EUR en faveur de l'asbl Moineaux & biodiversité à l'article 93022/33202 du budget ordinaire 2025 est adopté ;

Article 3: Le financement de la dépense par la trésorerie est adopté ;

Article 4: Le Collège est chargé des modalités d'éxécution.

Annexes :